



### III. REQUALIFIER DES ESPACES AU SERVICE D'UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE DANS LE CENTRE ANCIEN > Gestion environnementale & patrimoniale

## Le « Zéro Artificialisation Nette »

### COMPRENDRE

#### Contexte global et enjeux

Le principe de « Zéro Artificialisation Nette » est apparu lors du Plan Biodiversité de 2018 et a été entériné par la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021. La France fait face à un réel enjeu d'aménagement de territoire et l'artificialisation des sols est un sujet ayant de fortes conséquences sur notre territoire. L'article L. 101-2-1 du Code de l'Urbanisme définit l'artificialisation des sols comme « l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que son potentiel agronomique par son occupation ou son usage ». L'objectif de la ZAN n'est pas de ne plus artificialiser du tout mais de compenser l'artificialisation, soit artificialiser le moins possible.

#### Objectifs généraux

1. **Densifier : construire davantage sur un même espace**
2. **Utiliser les espaces vacants : exploiter les espaces déjà artificialisés et non occupés**
3. **Désartificialiser et renaturer : rendre au sol ses fonctions naturelles**

Pour que cette dernière action soit atteinte, il est nécessaire au préalable, de dépolluer, désimperméabiliser et renourrir les sols. Cependant, la désartificialisation est un processus long et coûteux qui ne s'utilise que si les précédentes actions sont insuffisantes.

#### Cadre réglementaire

Loi Climat et Résilience : loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

Elle intègre la lutte contre l'artificialisation des sols à ses objectifs d'urbanisme, en reprenant l'article L. 101-2 du Code de l'Urbanisme.

Elle y ajoute l'article L. 101-2-1 du Code de l'Urbanisme, dans lequel elle précise les leviers d'actions pour lutter contre l'artificialisation des sols ainsi que sa définition et les grandes lignes pour l'évaluer dans les documents de planification.

### AGIR

#### Soutien financier de la part de l'Ademe

Il est important d'encourager les acteurs à construire la ville sur la ville plutôt que construire sur un espace non construit. Pour cela, les territoires peuvent bénéficier d'un appui en ingénierie territoriale financé par l'Ademe. Ce dernier vient en aide aux collectivités dans le but de définir leur trajectoire ZAN et de l'intégrer dans divers documents stratégiques, d'urbanisme tels que le SRADDET, le SCoT ou encore le PLU(i). Cet accompagnement se fait également sur des études préalables à la mise en œuvre de projets d'aménagements et/ou sur des actions de sensibilisation et de montée en compétences des acteurs des territoires. Outre l'Ademe, cet appui technique est aussi constitué par la CDC Biodiversité, le Cerema et la SCET.

Dans le cadre du plan d'Action Cour de Ville, le gouvernement a également lancé le programme de Territoires pilotes de sobriété foncière. Ce dernier vise à identifier les sites pouvant être utilisés dans la démarche ZAN.

De nombreux dispositifs sont donc à disposition, les collectivités peuvent également faire appel à des structures telles que les EPF ou les agences d'urbanisme.

#### Glossaire

CDC Biodiversité : filiale de la Caisse des Dépôts  
Cerema : Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement  
EPF : Etablissement Public Foncier  
PLU(i) : Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)  
SCET : Services, Conseil, Expertises et Territoires (filiale de la Caisse des Dépôts)  
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale  
SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires  
ZAN : Zéro Artificialisation Nette

#### Chiffres clés

- 2018 : Apparition du principe de « Zéro Artificialisation Nette » dans le Plan Biodiversité
- 20 000 à 30 000 hectares d'espaces naturels sont artificialisés chaque année en France
- L'habitat représente environ 41,9% des terres artificialisées

# Paris

## Les cours de récréation Oasis

Cette initiative est issue de la stratégie de résilience de Paris, adoptée au conseil de Paris en septembre 2017, visant à renforcer la capacité du territoire à faire face aux grands défis climatiques et sociaux du XXI<sup>e</sup> siècle. D'ici la fin du siècle, Météo France projette une augmentation de la température moyenne annuelle de 1°C à 4°C, et 10 à 25 jours de canicule. Les cours d'établissements scolaires de Paris ont été identifiés comme des leviers importants : elles représentent plus de 70 hectares de surface et sont réparties de manière homogène sur le territoire. Encore principalement asphaltées et imperméables aujourd'hui, ces espaces participent massivement à l'effet d'îlot de chaleur urbain. De plus, ils sont fermés au public le week-end, alors même que Paris manque d'espaces de convivialité, rafraîchis et accessibles à tous.

Stratégie globale de mise en œuvre :

Depuis 2018, les cours de création des écoles et collèges parisiens sont progressivement transformés en oasis. L'objectif est de créer des espaces rafraîchis, plus agréables à vivre au quotidien et mieux partagés par tous.

Les cours rénovés proposent des espaces plus naturels, davantage de végétation, une meilleure gestion de l'eau de pluie et des points d'eau, des aménagements plus ludiques et adaptés aux besoins des enfants, des coins calmes et une meilleure répartition de l'espace.

Pensées comme de véritables îlots de fraîcheur au cœur des quartiers, ces cours peuvent également accueillir un public plus large en dehors des temps éducatifs, et devenir notamment des refuges pour les personnes vulnérables durant les vagues de chaleur.

L'objectif est de transformer petit à petit l'ensemble des cours parisiennes, afin de bénéficier à la fois aux élèves et personnels des établissements mais également aux habitants des quartiers environnants.

### Objectifs généraux du projet :

1. Améliorer le bien-être des enfants au sein des établissements scolaires
2. Adapter au changement climatique un équipement urbain de proximité
3. Renforcer le lien social en créant un espace de rencontres et d'animation en cœur de quartier



1. Cour de l'école maternelle Emeriau, Paris
2. Cour de l'école élémentaire Maryse Hilsz, Paris
3. Jardin potager de l'école élémentaire Jeanne d'Arc, Paris

Le projet est porté par la ville de Paris, avec une collaboration inter-directions. Le pilotage du projet est assuré par la Direction des affaires scolaires, mais un travail étroit avec la Direction de la construction publique et de l'architecture ainsi que de la Direction des espaces verts et l'environnement est mis en œuvre.

Les enfants, et communautés scolaires au sens large, sont également associés aux projets : dans les phases de co-conception mais aussi pour les moments d'ouvertures des cours de récréation.

Différents partenaires associatifs contribuent également au projet, pour l'accompagnement au changement de pratiques notamment. Des acteurs du secteur économique sont mobilisés pour la réalisation des travaux.

L'ensemble des parties prenantes est très impliqué dans ces projets, qui sont souvent mobilisateurs car au cœur des préoccupations actuelles.

## EN BREF

### MAÎTRE D'OUVRAGE

Ville de Paris

### ÉTAT D'AVANCEMENT

10%

### PARTENAIRES

Conseil d'architecture, urbanisme, environnement de Paris (Caue75), entreprises partenaires pour la réalisation des travaux

### LE PLUS DU PROJET

> Bénéfice apporté aux enfants et au quartier des établissements transformés

### DURÉE DU PROJET

De 2018 à environ 2040 : transformation de la totalité des établissements parisiens

### LE MOINS DU PROJET

> Importante conduite de changement sur tous les plans : technique, pédagogique, urbain...

## POUR ALLER PLUS LOIN

<https://www.paris.fr/pages/les-cours-oasis-7389/>

<https://www.caue75.fr/ateliers-a-l-ecole/ateliers-cours-oasis>

## CONTACT

Raphaëlle THIOLLIER, Directrice des Affaires scolaires,  
[raphaelle.thiollier@paris.fr](mailto:raphaelle.thiollier@paris.fr)

PUBLICATION JUILLET 2022

Auteurs :

Recto : Léa Chassaint, Sites & Cités Remarquables de France

Verso : Raphaëlle Thiollier, Directrice des Affaires scolaires, Paris

Crédit photos : CAUE de Paris



Soutenu par

